



ABROGATION DU PERMIS DE CONSTRUIRE DELIVRE PAR LE MAIRE AU  
NOM DE LA COMMUNE

Demande de Permis de Construire Maison Individuelle formulée le 25/02/2022 Affichage de l'avis de dépôt le 28/02/2022		Dossier N° : <b>PC 35314 22 A0002</b>
par :	Monsieur et Madame LEBRETON Sebastien Et Sophie	
demeurant à :	16 Lotissement « Les Clos de Brond » 35430 SAINT-SULIAC	Surface de plancher :
représenté par (1) :		Nb bâtiments :
		Nb de logements :
pour (2) :	Construction d'une piscine	
sur un terrain sis à :	16 Lotissement « Les Clos de Brond » 35430 SAINT-SULIAC	Destination (3) : Habitation

**LE MAIRE**

Vu la demande susvisée,  
Vu le code de l'urbanisme,  
Vu le Plan local d'urbanisme approuvé par délibération du Conseil municipal du 16 mai 2019,  
Vu l'arrêté de permis de construire en date du 23/05/2022  
Vu la demande d'annulation en date du 28/06/2023.

**ARRETE :**

**L'arrêté de permis de construire susvisé est RETIRE.**

Saint-Suliac, le 18/7/2023

~~Le Maire,  
Pour le Maire,  
et par délégation, l'adjoint  
Jean-Pierre BRIAND~~



La présente décision est transmise au représentant de l'État dans les conditions prévues à l'article L 421-2-4 du Code de l'Urbanisme : elle est exécutoire à compter de sa réception.

1) À compléter si le demandeur agit au nom d'une personne morale.

(2) Édifier, agrandir, surélever, modifier, etc., un bâtiment, une façade, etc.

(3) Logement, hébergement hôtelier, commerce-artisanat, bureaux-services, locaux industriels, entrepôts commerciaux, bâtiments agricoles.